

TARIFS ANNUELS

2023/2024 – par élève

Scolarité

	Frais annuels
Contribution obligatoire	
Frais de scolarisation en fonction des revenus	379 € à 2 036€
Plan de mutualisation Enseignement catholique	37,45 €
Animation culturelle	40,00 €
Assurance scolaire et extra-scolaire, individuelle accident (Mutuelle Saint Christophe)	8,90 €
Fournitures scolaires (cahiers, fichiers, livres)	de 10 à 80 € selon les classes
Contribution optionnelle	Frais annuels
Cotisation Apel	28,00 €

Restauration

	Frais annuels
Forfait 1 repas par semaine	241 €
Forfait 2 repas par semaine	482 €
Forfait 3 repas par semaine	723 €
Forfait 4 repas par semaine	964 €
Repas occasionnel	8,50 €

7h30 à 8h : Garderie du matin

	Frais annuels
Forfait annuel	350 €
Accueil exceptionnel	5,50 €

17h00 à 17h30 : Etude surveillée / animation maternelle : ½ heure

	Frais annuels
Forfait 1 fois par semaine	106,50 €
Forfait 2 fois par semaine	212,50 €
Forfait 3 fois par semaine	319 €
Forfait 4 fois par semaine	425 €
Etude occasionnelle	3,90 €

17h00 à 18h : Etude dirigée / animation maternelle : 1 heure

	Frais annuels
Forfait 1 fois par semaine	212,50 €
Forfait 2 fois par semaine	425 €
Forfait 3 fois par semaine	638 €
Forfait 4 fois par semaine	850 €
Etude occasionnelle	7,70 €

18h à 18h 30 : Garderie :du soir

	Frais annuels
Forfait annuel	350 €
Accueil exceptionnel	5,50 €
Retard au-delà de 18h30	15€ par retard

Facturation supplémentaire :

	Frais annuels
Voyage scolaire	En fonction des voyages
Frais administratifs pour impayés	Environ 18% du montant dû

➤ Règlement par prélèvement selon l'échéancier du 10 octobre au 10 juin (9 mensualités)

Document à garder

CALCUL DES SCOLARITÉS 2023/2024

NOM DU RESPONSABLE :

NOM DE(S) L'ENFANT(S) :

- Sans avis d'imposition : tarif normal - quotient 6
- Ou
- Remplir le tableau des revenus ci-dessous et joindre la photocopie de toutes les pages de l'« Avis d'impôt 2022 – Impôt sur les revenus 2021

	REVENUS ANNUELS
Salaires et assimilés du père (première ligne avant déduction) ou du conjoint €
Salaires et assimilés de la mère (première ligne avant déduction) ou du conjoint €
Autres revenus (capitaux, immobiliers, pensions alimentaires) Revenus BIC avant abattement. Revenus fonciers et agricoles (les revenus négatifs étant retenus à zéro). €
Salaires perçus à l'étranger €
<u>Allocations familiales</u> de la CAF ou de la MSA (pour 1 ou plusieurs enfants) de JANVIER 2023 . Les diverses allocations mensuelles (RSA, Allocations familiales, compléments,) sont à multiplier par 12 pour obtenir le montant annuel. €
TOTAL à diviser par le nombre de personnes au foyer (parents + enfants à charge) :	TOTAL € = € ★

TRANCHE DANS LAQUELLE VOUS VOUS SITUEZ (entourez le chiffre correspondant à votre tranche)

★ TRANCHES	QUOTIENT	COÛT DE LA SCOLARITÉ 2023-2024 PAR ENFANT POUR L'ANNEE
Tranche inférieure à 3 000 €	1	379 €
3001 à 4131 €	2	819 €
4132 à 6630 €	3	1 137 €
6631 à 9914 €	4	1 417 €
9915 à 14 500 €	5	1 811 €
Tranche supérieure à 14 500 €	6	2 036 €

Une réduction sur les frais de scolarité est accordée : 10 % pour le 2^{ème} enfant scolarisé à St Louis,
 20 % pour le 3^{ème} enfant scolarisé à St Louis, gratuité à partir du 4^{ème} enfant scolarisé à St Louis.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

Date : Signature des parents :